

DESTINATAIRES : Ressources assujetties à la LRR
Représentants des associations représentatives

EXPÉDITEURS : Fanny Laberge-Boutin, chef de service des relations contractuelles des RNI – Jeunesse, DI-TSA
Chantale Paré, chef de service des relations contractuelles des RNI et RPA – SAPA-DP, Rive Sud
Isabelle Dion, chef de service des relations contractuelles des RNI et RPA – SAPA-DP, Rive Nord
Geneviève Ribes Turgeon, chef de service des relations contractuelles des RNI – Santé mentale

DATE : Le 23 juin 2020

OBJET : **Certificat d'assurance**

En lien avec la « Lettre d'entente No 4 » des ententes collectives négociées et conclues entre les associations représentatives des RI-RTF et le ministre de la Santé et des Services sociaux, la direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux offrent des protections d'assurance aux ressources assujetties à la LRR dont vous faites partie.

Rappelons que les protections accordées par ce programme ne remplacent pas l'assurance habitation, mais viennent en complément de cette protection d'assurance.

Il est fréquent que des compagnies d'assurance et des institutions financières exigent des preuves de votre protection à titre de ressource. Pour ce faire, vous devez fournir une copie de votre certificat d'assurance émis par la DARSSS.

Se procurer un certificat d'assurance

Pour vous procurer une copie de votre certificat d'assurance, vous devez vous rendre sur le site web de la DARSSS à l'adresse :

<https://www.darsss.ca/fr/ressources-visees-par-la-loi-sur-la-representation-des-ressources-rtf-certaines-ri>

Ressources visées par la loi sur la représentation des ressources (RTF & certaines RI)



- > Protections et certificat d'assurance
- > Comment rapporter une réclamation – FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

BESOIN D'AIDE ?

- Communiquez avec la DARSSS

Pour les questions d'assurances :
Chantal Rioux, Conseillère en assurance
514 282-4263
chantal.rioux.darsss@ssss.gouv.qc.ca

Pour les réclamations :
Service d'assistance de la DARSSS
514 282-4274 et 1 800 990-4861
assistance.darsss@ssss.gouv.qc.ca

Accueil » Ressources visées par la loi sur la représentation des ressources (RTF & certaines RI) – CERTIFICAT D'ASSURANCE ET FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Ressources visées par la loi sur la représentation des ressources (RTF & certaines RI)

[Cliquez ici pour télécharger votre certificat d'assurance \(version française\)](#)

[Cliquez ici pour télécharger votre certificat d'assurance \(version anglaise\)](#)

Les ressources visées par la loi sur la représentation des ressources (ci-après nommées ressources visées par la LRR) sont des partenaires importants du réseau de la santé et des services sociaux. Elles sont liées en vertu d'une « entente spécifique » à des établissements afin d'offrir des services de gîte, de couvert, de soutien et d'assistance aux usagers qui leur sont confiés. Il s'agit généralement de jeunes en difficulté, de personnes âgées en perte d'autonomie ou de personnes présentant une déficience physique, intellectuelle ou aux prises avec des problèmes de santé mentale.

Ressources de type familial – Portrait et critères d'admissibilité

Parmi les divers types d'organisations résidentielles exploitées par ces ressources, on compte :

- RTF Famille d'accueil;
- RTF Résidence d'accueil;
- RI Maison d'accueil (RMA)

Sélectionnez le premier lien en orange «Cliquez ici pour télécharger votre certificat d'assurance (version française)».

Ce lien ouvrira un certificat d'assurance en format PDF dans lequel vous devrez compléter quatre (4) éléments d'informations, dont votre nom et le nom de votre association représentative. Les instructions à ce niveau sont faciles à suivre. Il ne vous restera plus qu'à imprimer une copie du document et à la conserver dans vos dossiers.

Cette même opération devra être répétée au 1^{er} avril de chaque année, puisque le certificat d'assurance ce renouvellement annuellement à cette date.

Merci de l'attention particulière portée à la présente.